

Loiret agricole te rural, 13 février 2015

Sept priorités passées au crible

Elles apporvent directement 162 millions d'euros (contre à peine 100 millions lors du précédent CPER). Et glanent les crédits du Fonds national pour la Société numérique (137 millions). Les crédits de l'Agence nationale de rénovation urbaine ont été de la politique de la ville pour les sept quartiers de priorité nationale et du Programme d'investissement d'avenir.

Pour sa part, la Région apportera 467 millions. De son côté, SNCF Réseau financera la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Tours-Toulouse à hauteur de 230 millions. Les autres collectivités locales participent également à de nombreux projets. Au total, la mise en cohérence des investissements contractualisés permettra ainsi de lever de plus de deux milliards d'euros de fonds publics dans l'économie régionale CPER, fonds européens et leurs contreparties locales.

Sur ces bases, un projet de contrat a été élaboré et débattu par l'assemblée régionale. La convention, conclue par le président de Région et le préfet de région et largement engagée, se poursuivra encore avec l'ensemble des acteurs locaux et diverses consultations seront organisées pour l'état d'évaluation stratégique environnementale, avec du Comité économique, social et environnemental, coordination du public. À l'issue de ce processus, le CPER sera soumis à l'approbation de l'assemblée régionale en avril 2015.

Une connexion avec le port de Rouen

Le CPER 2015-2020 a fixé sept priorités.

Primoirement, la mobilité multimodale. Le volet ferroviaire, doté de 116 millions d'euros pour la part de l'Etat, sollicitera une augmentation de près de 34 millions d'euros par rapport à l'ancien contrat. Trois de Contrat, consacrés à 1,2 million d'euros à trois opérations portées par la collectivité régionale : Orléans-Chateaufort (premier million), Orléans-Chartres (deuxième million) et Tours-Ladres (troisième million). La reconquête de cette dernière ligne bénéficiera également au fret ferroviaire et permettra la connexion des silos de la région avec le port de Rouen.

Le deuxième axe concerne la transition énergétique et énergétique. La région Centre concentre de forts enjeux environnementaux, tant du point de vue de la biodiversité que des territoires comme la Sologne ou la Brenne, que de la gestion de l'eau ou de l'énergie avec 17 % de la production nationale d'énergies renouvelables. De nombreux projets pourront être financés au titre de l'efficacité énergétique : la biodiversité, la gestion qualitative de l'eau (aménagement de l'hydrométrie agricole) ; la prévention des risques ; projets territoriaux de développement durable et d'adaptation à l'environnement.

Un attachement à la solidarité territoriale

Le volet numérique prévoit le déploiement de 500 lieux d'accès à internet dans les communes de moins de 100 habitants et au développement des Maisons de Santé Interdisciplinaires (MSI).

Par ailleurs, les opérations de soutien à l'emploi et à la formation de qualité s'inscrivent également un élément essentiel de la politique d'aménagement du territoire, à travers l'accompagnement en ingénierie dans le cadre d'un nouveau Fonds régional de Soutien au Développement local et le soutien aux investissements.

L'activité économique et touristique (chaînes touristiques, cathédrale de Chartres) trouvera également un soutien au travers de ce CPER.



Manuel Valls et Manuel Touraine, lors du dialogue d'accueil de François Bricquet. Aux côtés des deux ministres, des parlementaires de la région et des élus locaux.